

Berne, le 5 juillet 2016

M. Helmut Hersberger
Président du Conseil Rhénan
Parlamentsdienst des Kantons BS
Rathaus, Marktplatz 9
4001 Basel

Résolutions du Conseil Rhénan du 6 juin 2016

Cher Monsieur Hersberger,

Je vous remercie pour votre courrier du 14 juin 2016 par lequel vous me transmettez deux résolutions du Conseil Rhénan. L'une de ces résolutions a trait au sujet des travailleurs transfrontaliers dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 121a de notre Constitution et l'autre, à l'avenir de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg. Ayant pris connaissance de ces résolutions avec grand intérêt, j'ai le plaisir d'y donner suite.

Début mars, le Conseil fédéral a présenté un projet d'amendement de la loi sur les étrangers (AuG). Celui-ci prévoit que les dispositions applicables aux travailleurs transfrontaliers en provenance d'États-membres de l'UE ou de l'AELE continuent de s'appuyer en principe sur l'accord de libre-échange (FZA) étant donné que, selon l'interprétation que le Conseil fédéral fait de l'article 121a paragraphe 3 de notre Constitution fédérale, les autorisations de travail transfrontalières ne sont pas à considérer comme relevant de l'immigration. Elles doivent simplement être prises en compte lors de la détermination du nombre maximal et des contingents. En outre, le Conseil fédéral doit aussi pouvoir déterminer les chiffres totaux et les contingents pour ce qui est des autorisations de travail transfrontalières, afin de pallier tout contournement lorsque la clause de protection unilatérale est activée.

Le Conseil fédéral a confirmé début mars ses décisions de décembre 2015. Il va donc poursuivre les entretiens avec l'UE en vue de parvenir à une solution consensuelle. Le Conseil fédéral souhaite ainsi s'assurer que la voie bilatérale demeure. Maintenant que le Royaume-Uni a décidé au moyen d'un référendum de quitter l'UE, les consultations avec l'UE devraient être poursuivies rapidement.

Soyez assuré de mon engagement continu en faveur d'une mise en œuvre du nouvel article de notre Constitution qui respecte largement les besoins de notre économie. Il est indispensable pour la compétitivité de la Suisse en tant que région économique dans le monde de garantir qu'elle ait accès à une main-d'œuvre spécialisée venant de l'UE.

... / ...

L'avenir de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est d'une grande importance tant pour l'économie régionale que pour l'économie suisse. Lors de ma rencontre avec le Président François Hollande le 23 janvier

2016 à Colmar, la Suisse et la France se sont entendues pour formuler une déclaration commune sur la question de la fiscalité. Cette déclaration constitue la base d'une convention bilatérale en la matière entre les deux pays. Un projet de convention est en cours d'élaboration. Des éléments évoqués dans la déclaration vont y être repris et contribuer à une solution juridique durable. La Suisse entreprend tout ce qui est en son pouvoir afin que cette convention puisse bientôt aboutir, donnant ainsi aux sociétés concernées les garanties dont elles ont besoin pour leur activité entrepreneuriale et leur avenir à l'aéroport.

Veillez croire, Cher Monsieur Hersberger, à l'assurance de ma meilleure considération,

(signé)

Johann N. Schneider-Ammann

Schwanengasse 2, 4004 Berne
www.wbf.admin.ch